

FORMATION PROFESSIONNELLE

**Dirigeants d'entreprises et approche patrimoniale
Gestion et transmission du patrimoine professionnel**

**LES SOCIETES HOLDING
STRUCTURATION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL**

Une formation de 14 HEURES

Animée par JACQUES DUHEM et PIERRE YVES LAGARDE



**Une formation par des
professionnels pour des
professionnels...**



Proposée à PARIS

ESPACES DIDEROT

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE**

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

Dirigeants d'entreprises et approche patrimoniale
Gestion et transmission du patrimoine professionnel
SOCIETES HOLDING
STRUCTURATION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL



Formation professionnelle

Durée = 2 jours (14 heures)

Lieu de la formation = NICE, HOTEL NOVOTEL ARENAS

Public concerné =

- CGPI ;
- Notaires ;
- Experts comptables ;
- Avocats ;
- Assureurs

Objectifs de la formation =

- Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
- Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 680 € (Six cent quatre-vingt euros HT), TVA au taux normal en plus, soit 816 € TTC avec une TVA à 20%.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Plan de la formation



La holding, concentré de technologies financières, juridique, sociale et fiscale, a été fréquemment utilisée au cours des dernières décennies. Les règles techniques applicables à ces schémas sont complexes et évolutives. L'objectif de la formation est de mettre en lumière les mécanismes d'utilisation et de sécurisation de cet outil.

Plan de la formation :

CHAPITRE I : PROPOS INTRODUCTIFS

I. Un effet de levier financier

II. Un effet de levier juridique

- A. Dissociation du pouvoir et de l'avoir
- B. Modulation des intérêts des minoritaires et des majoritaires
- C. Un effet de levier fiscal
- D. Un effet de levier social
 - 1. Choix du statut social du dirigeant
 - 2. Choix du mode de rémunération du dirigeant
 - 3. Choix du dispositif de protection sociale du dirigeant
 - 4. Motivation-récompense-fidélisation des hommes clés
- E. La mise en place d'un holding peut-elle être constitutive d'un abus de droit ?

CHAPITRE II : DEFINITIONS

I. Holding par le haut et holding par le bas

II. Holding pure, impure, animatrice de groupe...

III. Holding de famille : l'effet de levier juridique

CHAPITRE III : CREATION DU HOLDING

I. Le choix d'un régime fiscal

II. L'achat des titres

III. L'apport des titres

IV. Le choix d'un régime social

- A. Traiter la couverture du risque lourd d'abord
- B. Comment comparer les statuts de non salarié et salarié
- C. Faut-il intégrer des dividendes dans le système de rémunération

CHAPITRE IV : LE FONCTIONNEMENT DU HOLDING

I. La détermination du résultat

II. Actes anormaux de gestion et Abus de droit

III. Le régime mère filles

IV. Le régime de l'intégration fiscale

V. La gestion et l'optimisation des rémunérations

- A. Comment gérer les rémunérations fixes et variables
- B. Optimiser la rémunération globale du dirigeant
- C. Les instruments pour rémunérer la performance collective
- D. Schémas de rémunération dirigeant + hommes clés

CHAPITRE V : LA TRANSMISSION A TITRE ONEREUX

- I. La vente des titres de la holding**
- II. La vente des titres de participation**
- III. Analyse comparative**

CHAPITRE VI : LA TRANSMISSION A TITRE GRATUIT DU HOLDING

- I. Les droits de mutation à titre gratuit**
- II. Holdings et pactes Dutreil**

CHAPITRE VII : LES SOCIETES HOLDING ET L'ISF

- I. L'exonération au titre des biens professionnels**
- II. Les autres mesures**
 - A. Exonération de 75% au travers d'un pacte DUTREIL
 - B. Exonération de 75% pour les titres détenus par les mandataires sociaux et les salariés

CHAPITRE VIII : LES SOCIETES HOLDING ET LE CUMUL EMPLOI RETRAITE

- I. Le cumul réglementé**
- II. Le cumul libéralisé**
- III. Le changement de groupe social**

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique.

Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.

Dirigeants d'entreprises et approche patrimoniale
Gestion et transmission du patrimoine professionnel
LES SOCIETES HOLDING

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63500 ISSOIRE

Participant

	Participant
NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation "**SOCIETES HOLDING**" qui aura lieu à **PARIS** les **19 et 20 NOVEMBRE 2015**.

Facturation

Entreprise/Société
SIRET
Adresse
CP - VILLE

Montant

Nombre de participants	Prix unitaire TTC	Total TTC
	816,00 € TVA à 20% (680 € HT)	

Règlement

- Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308
ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

LE LIEU DE FORMATION

LE LIEU DE FORMATION

PARIS

**ESPACES DIDEROT
10 RUE TRAVERSIERE
75 012 PARIS
(à 200 mètres de la gare de LYON)**



**Gare de Lyon et
d'Austerlitz**

RER A et D

Métro : Ligne 1 station

Gare de Lyon (sortie 1 –
Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de
Lyon (Sortie 13 – Rue Van
Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63
/ 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot /
198 Rue de Bercy
Effia / 2 rue traversière